



2 réclamations de paiement impôts sur le revenu

Par **catharsis**, le **19/06/2014** à **11:36**

Bonjour, j'ai reçu, il y a 10 jours 2 avis d'impôts en même temps, impôts sur le revenu 2011 et 2012..5000 euros à payer avant le 16 juin ..rnJe me suis marié en juin 2010, pas de retards pour nos 3 déclarations, et on a pas eu d'impôt à payer; pour 2012 notre déclaration s'est perdue, on l'avait envoyé avec plusieurs semaines de retard, il est vrai, nous ne pouvons pas payer cette somme dans les temps, et on m'a bien fait comprendre qu'un recours gracieux pour les pénalités de retard ne me serait pas accordé étant considéré comme récidiviste, On t'il le droit de me réclamer la somme pour 2011? je veux bien assumer 2012 c'est une négligence de notre part, mais 2011 je trouve ça anormal, de plus j'ai lu qu'il pouvait prendre la totalité du salaire si saisi sur salaire, ce qui nous mettrait dans une situation assez grave.merci de vos réponses?rnCordialement

Par **Adonis**, le **19/06/2014** à **12:46**

Bonjour, rn rnPour 2011, l'administration est "dans les temps" pour vous demander le paiement. Il doit y avoir une raison pour laquelle cet impôt a été mis en recouvrement aussi tard...rn rnSinon, plus généralement, les sommes doivent effectivement être payées pour le 16 juin. Vous n'aurez peut-être pas de remise de pénalités, en revanche vous pouvez essayer de négocier un échelonnement avec le comptable pour payer.rn rnA défaut de paiement ou d'accord d'échelonnement et après mise en demeure, le fisc peut saisir par voie d'avis à tiers détenteur (ATD). En priorité vos comptes bancaires, puis vos salaires.rn rnEn cas d'ATD sur salaire, seule une partie est saisissable: [Outil de calcul](#)rn rnDans tous les cas, il doit vous être laissé un minimum insaisissable de 499,31 € (SBI 2014).rn rnBien cordialementrn rnAdonis